



Bonjour,

Comme annoncé dans ma newsletter n° 88 du 09 juillet 2012, je vous communique ci-dessous :

- La photo prise au Moulin du Gapeau à l'occasion de la conférence de presse de lancement du Guide du Club de la Gastronomie de Var Tourisme lundi 2 juillet ;
- L'article de la Nouvelle République du Centre Ouest du 5 juillet 2012 relatant l'interview que j'ai accordée à ce journal pour l'AG du RN2D en Deux-Sèvres et en Charente-Maritime ;
- L'article de la Nouvelle République du Centre Ouest du 6 juillet 2012 relatant la visite de Sylvia PINEL à Coulon au cœur du Marais Poitevin ;
- Quelques photos de l'AG de RN2D et de l'inauguration de la véloroute à Coulon au cœur du Marais Poitevin avec Sylvia PINEL, Ministre déléguée à l'Artisanat, au Commerce et au Tourisme ;
- Le droit de réponse transmis par les avocats du Maire de Roquebrune-sur-Argens suite à mon dossier « spécial droit de réponse à Luc Jousse » en annexe à mon JPS Hebdo Infos du 1<sup>er</sup> mai 2012.

Bonne lecture ... Bien à vous et @ bientôt

Jean-Pierre SERRA

*Avec vous,  
Pour vous,  
Près de vous !*

© – Crédits Photos - DR –



BP 17 - 83520 ROQUEBRUNE S/ARGENS





Avec vous,  
Pour vous,  
Près de vous !

© – DR –  
Groupe Nouvelle République

VENDREDI 6 JUILLET 2012 | 07H41

la Nouvelle  
République.fr

Deux-Sèvres - Tourisme

## La France des destinations choisit les Deux-Sèvres

05/07/2012 05:38

Niort, aujourd'hui, et La Rochelle, demain, accueillent l'assemblée générale des acteurs majeurs du tourisme. Jean-Pierre Serra, un Varois, la préside.

**Le nom exact de votre structure est Réseau national des destinations départementales que vous résumez en RN2D. Elle représente qui et quoi ?**

Jean-Pierre Serra : « Elle est le fruit de la fusion, il y a trois ans, des comités de tourisme et des agences de développement touristique d'un côté, des services de loisirs-accueil de l'autre. Nous sommes 105 adhérents pour un budget de 200 M€ financés à hauteur de 190 M€ par les conseils généraux et nous représentons environ 2.000 salariés. »

**Quel sujet majeur allez-vous évoquer lors de cette réunion plénière de Niort ?**

« C'est incontestablement le e-tourisme avec son corollaire indissociable, la e-distribution. Nous représentons actuellement 67 centrales de réservation dans un contexte où internet prend de plus en plus de place. Il nous faut être capables, très rapidement, de donner aux internautes une offre qualifiée, estampillée par nos différents labels pour que ce soit une vraie référence. Dans ce domaine, les départements ruraux sont particulièrement vertueux. »

**Peut-être, mais les départements ne sont pas tous égaux devant l'attrait touristique qu'ils suscitent. Tout le monde n'a pas la mer en été et la montagne en hiver.**

« On peut faire du tourisme partout. C'est la seule activité qui ne soit pas délocalisable ! C'est la diversité de la France qui fait sa richesse, une diversité qui nous est enviée mais qui nous rend aussi peu fiable. C'est à cela que nous devons nous employer. »

**En donnant au tourisme une vraie dimension économique ?**

« Certains comités expérimentent actuellement une approche d'intégration très forte de l'économie du tourisme. Ils témoigneront lors de notre assemblée générale. Il y aura la Sarthe, le Cantal (en moins de dix ans, il a augmenté ses recettes touristiques de 25 %), le Cher et la Loire-Atlantique face à un auditoire qui représente les deux tiers des départements. »

**La présence de Mme Pinel, ministre du Tourisme, aujourd'hui à Niort, est-elle pour vous une marque de reconnaissance ?**

« Nous avons milité, lors de la campagne, pour avoir un ministre de plein exercice. Avec le récent remaniement, c'est chose faite. Depuis que je suis président, soit dix ans, les ministres ont toujours répondu présent sauf M. Lefebvre en 2010 et 2011. »

Après avoir ouvert les travaux de cette assemblée générale, Mme Pinel se rendra à Coulon, place de la Coutume, pour inaugurer une partie du tronçon vélo inscrit dans le schéma départemental « Les Deux-Sèvres à vélo ».

Propos recueillis par Philippe Barbotte



Jean-Pierre Serra, président national de cette fédération des acteurs du tourisme départemental.

VENDREDI 6 JUILLET 2012 | 07H49

la Nouvelle  
République.fr

Deux-Sèvres - Tourisme

## La méthode de travail de la ministre

06/07/2012 05:40

Devant le réseau national de tourisme, Sylvia Pinel a jugé nécessaire un assainissement des comptes publics et souligné que le tourisme est un facteur de création d'emplois.

Discours rassurant mais dans la droite ligne de la politique générale de l'État hier à Niort et dans le Marais, à Coulon, pour Sylvia Pinel, la nouvelle ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme. Celle-ci avait répondu à l'invitation des Rn2D (le Réseau national des destinations départementales).

**"Notre méthode de travail est l'écoute et le dialogue avec tous les acteurs"**

Devant les élus locaux et le président du conseil général, celle-ci n'a pas souhaité chiffrer les prochains soutiens de l'État à l'activité touristique dans les territoires. Elle le fera en conseil des ministres le 11 juillet prochain. « L'assainissement des comptes publics est une nécessité pour permettre à l'État de retrouver des marges de financement », a-t-elle néanmoins soutenu.

Après avoir longuement développé l'about économique majeur que représente l'activité du tourisme vert elle a proposé une méthode de travail. « C'est celle du gouvernement auquel j'appartiens et qui sera celle de la concertation, de l'écoute et du dialogue, avec tous les acteurs concernés par la mise en œuvre d'une politique publique. Après les mois que nous venons de passer, où les corps intermédiaires ont été en permanence fustigés et dénigrés par le pouvoir en place [...] ». La ministre en a donc profité pour égratigner sans le citer l'ancien président Sarkozy.

La ministre a rassuré les différents partenaires du tourisme en Deux-Sèvres et

Charente-Maritime en assemblée générale à Niort-Noron. « C'est un levier pour la création d'emplois ». Elle a insisté sur ce qu'elle attend de ses interlocuteurs : « Une véritable filière réunissant tous ses acteurs publics et privés. »

En ce qui concerne la « relabellisation » du parc du Marais poitevin tant attendue, elle a expliqué que ce sujet appartient à la ministre de l'Écologie laquelle doit d'ailleurs participer, ce soir, au comité syndical du Marais poitevin à Frontenay-Rohan-Rohan.

[niort@nrco.fr](mailto:niort@nrco.fr)

Philippe Engerbeau



Les élus du territoire, la députée-maire de Niort en tête, ont fait découvrir les charmes du Marais à la ministre (à gauche de Geneviève Galliard sur la photo) en lui proposant une promenade en barque sur la Sèvre à Coulon.



*Avec vous,  
Pour vous,  
Près de vous !*



© - Crédits Photos - DR -

**A la tribune à Niort :**  
**Eric GAUTIER, Président du CG des Deux-Sèvres**  
**Gérard ZABATTA, Président de Deux-Sèvres Tourisme**  
**Stéphane VILLAIN, Président de Charente-Maritime Tourisme,**  
**Jean-Pierre SERRA, Président du RN2D,**  
**Sylvia PINEL, Ministre déléguée à l'artisanat, au commerce et au tourisme**





*Avec vous,  
Pour vous,  
Près de vous !*



A l'arrivée à Coulon, au cœur du Marais Poitevin ...



© - Crédits Photos - DR -



*Avec vous,  
Pour vous,  
Près de vous !*

© - Crédits Photos - DR -



**A Coulon, au cœur du  
Marais Poitevin ...**

**Allocution de Madame la  
Ministre déléguée pour  
l'inauguration de la  
véloroute V43 ...**

**A l'arrière, avec Gérard  
ZABATTA, Président  
de Deux-Sèvres  
Tourisme et Conseiller  
Général de ce canton ...**



**Durant l'allocution de Madame la  
Ministre déléguée pour  
l'inauguration de la véloroute V43 ...**

**A l'arrière, avec Gérard ZABATTA,  
Président  
de Deux-Sèvres Tourisme et  
Conseiller Général de ce canton ...  
Eric GAUTIER, Président du Conseil  
Général des Deux-Sèvres,  
Michel GOURINCHAS, Président  
du CRT et Maire de Cognac,  
Stéphane VILLAIN, Président de  
Charente-Maritime Tourisme  
et le représentant du Préfet**





*Avec vous,  
Pour vous,  
Près de vous !*



Pôle d'Excellence Jean-Louis  
Immeuble Captech  
342 Via Nova  
83600 Fréjus  
Tél. +33 (0)4 94 95 00 64  
Fax +33 (0)4 94 95 82 71  
frejus@llc-avocats.com

**Lettre Recommandée AR**  
**N° 1A 072 868 4688 9**

Newsletter SERRA  
Monsieur le Directeur de la Publication  
BP17  
83520 ROQUEBRUNE SUR ARGENS

Fréjus, le 11 juin 2012

N/REF. A RAPPELER : PC./  
Affaire : 1200113 -920- ROQUEBRUNE / COMMUNICATION  
V.Réf. : Flash Info spécial droit de réponse à Luc JOUSSE

Monsieur le Directeur,

En application de l'article 13 de la loi du 29 juillet 1881, en sa qualité de Maire de la Commune de Roquebrune-sur-Argens, Monsieur JOUSSE sollicite un droit de réponse eu égard à la diffusion de votre flash info « SPECIAL DROIT DE REPONSE A LUC JOUSSE », mis en ligne sur votre site internet le 10 mai 2012.

Je vous rappelle les dispositions de l'article 13 de la Loi du 29 juillet 1881 et vous indique qu'à défaut d'insertion du droit de réponse dans un délai de huitaine j'ai été mandaté à l'effet de saisir la Juridiction pénale pour procéder à une action en insertion forcée outre une demande de dommages intérêts.

Mes règles professionnelles m'interdisant de correspondre directement avec vous, je vous invite à remettre la présente à votre conseil habituel si vous contestez cette demande.

• **Rappel article 13 de la Loi du 29 Juillet 1881**

« Le directeur de la publication sera tenu d'insérer dans les trois jours de leur réception, les réponses de toute personne nommée ou désignée dans le journal ou écrit périodique quotidien sous peine de 3 750 euros d'amende sans préjudice des autres peines et dommages-intérêts auxquels l'article pourrait donner lieu. En ce qui concerne les journaux ou écrits périodiques non quotidiens, le directeur de la publication, sous les mêmes sanctions, sera tenu d'insérer la réponse dans le numéro qui suivra le surlendemain de la réception. Cette insertion devra être faite à la même

**DEPARTEMENTS**

Affaires Publiques  
Affaires immobilières  
Affaires économiques

Société d'avocats d'exercice libéral  
à forme anonyme simplifiée  
au capital de 333 816 €

Membre du groupe LLC et  
Associés  
(Paris, Lyon, Nantes,  
Strasbourg, Sophia Antipolis,  
Fréjus, La valette du Var)

RCS Fréjus 503 931 867  
SIRET 503 931 867 000 17  
TVA Intracommunautaire  
FRA 50393186700017

**CERTIFICATIONS**



www.llc-avocats.com

Membre du Groupe LLC & Associés





Avec vous,  
Pour vous,  
Près de vous !

place et en mêmes caractères que l'article qui l'aura provoquée, et sans aucune intercalation. .../... Sera assimilé au refus d'insertion, et puni des mêmes peines, sans préjudice de l'action en dommages-intérêts, le fait de publier, dans la région desservie par les éditions ou l'édition ci-dessus, une édition spéciale d'où serait retranchée la réponse que le numéro correspondant du journal était tenu de reproduire. »

#### **DROIT DE REPONSE A INSERER**

*Vous regrettez la publication de certains de mes droits de réponses, considérant que vous êtes mis en cause à plusieurs reprises et que vous faites l'objet d'attaques tendancieuses et erronées. Vous semblez être lassé par la diffusion de mes droits de réponse et lettres recommandées... Vous inversez les rôles !*

*Je ne peux que vous faire part de ma stupéfaction, car mes droits de réponses ne sont que des réponses aux attaques et à la désinformation qui est faite à mon égard dans vos publications ou dans celles de plusieurs de vos proches.*

*En effet, depuis plusieurs mois, c'est bien moi qui suis l'objet d'attaques non fondées, diffamatoires voire même, injurieuses. Je vous rappelle, pour mémoire, que je n'ai jamais sous vos mandatures, pratiqué le harcèlement textuel que vous et vos amis croyez bon de pratiquer à mon encontre. Comprenez donc bien que je déplore également ces échanges, mais je n'en suis pas à l'origine !*

*Reste qu'au nom de notre Municipalité, je ne peux accepter la propagation d'une telle désinformation et que c'est avec détermination que je rétablirai les faits à chaque fois, comme me le permet la loi, tant que vous et vos amis les déformeront !*

• *Ainsi, concernant ma réponse à l'A.C.C.R. qui trouvait que les conseils municipaux manquaient de débats contradictoires, vous motivez maladroitement et de façon assez sibylline la démission en bloc des élus de votre groupe minoritaire, après votre défaite lors des élections municipales de 2008, par le fait de ne pas vouloir cautionner mon renouvellement. C'est assez curieux, car outre un manque de respect envers les électeurs, c'est un déni de démocratie. En effet, l'opposition a pour mission de siéger face à la majorité. Je l'avais accepté en 1995 et votre manquement apparaît ici comme un refus narcissique d'accepter le verdict des urnes, une fuite devant votre échec : vous êtes d'ailleurs le rare cas en France à avoir procédé de cette piteuse façon !*





*Avec vous,  
Pour vous,  
Près de vous !*

• D'autre part, vous critiquez l'urbanisation de Roquebrune, mais sachez que si aujourd'hui notre Commune est devenue attractive et dynamique, et qu'elle fait de nouveau partie des Communes qui comptent dans le Var-Est, c'est parce nous nous sommes donné les moyens de lui redonner son rang. A cette fin, l'urbanisation maîtrisée que nous avons menée, était obligatoire, nécessaire, bénéfique et cohérent.

Obligatoire tout d'abord du fait de la loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain « loi S.R.U. » qui exige des Communes la réalisation de logements sociaux sous peine d'amendes, et nous sommes loin d'avoir atteint les quotas. Nécessaire, car depuis quelques années, nous sommes face à une demande pressante de centaine de jeunes Roquebrunois qui souhaitent rester dans leur Commune, constitutifs d'une véritable force vive, profitable à tous, et faute de logements, seraient contraints de s'expatrier. Bénéfique de par la qualité esthétique et environnementale des résidences qui ont été édifiées sur la Commune et qui, en outre, respectent un cahier des charges précis (villas, ou petits ensembles avec jardins, piscine pour certains, et des hauteurs très limitées en r+2). Cohérent, enfin, car l'accession sociale à la propriété est une vogue des villes dynamiques. Je préfère en effet voir des jeunes devenir propriétaire à un prix très attractif plutôt qu'ils restent locataire toute leur vie !

Je note avec amusement que d'après vos chiffres, 800 appartements auraient été réalisés par ma Municipalité en 11 ans : je m'en réjouis, ça fait 72 appartements par an, ce qui est sur la Côte d'Azur, un des plus faibles ratio...Quoi qu'il en soit, plutôt que des affirmations, des chiffres indiscutables, transmis par l'administration fiscale, montre de manière très claire une nette diminution des PEV ( partie d'évaluation utilisée par l'administration fiscale calquée sur le nombre de permis de construire et de déclarations d'urbanisme délivrés) : avec 2502 PEV déclarées entre 2001 et 2010, contre 3247 entre 1992 à 2001, indiscutablement on constate que **sous ma Municipalité, il y a eu une diminution de près de 30% des constructions réalisées !**

« Vivre et travailler dans un environnement préservé » demeure mon adage. J'en suis fier et je continuerai dans cette voie afin que notre Commune, désormais attractive depuis 11 ans, le demeure tout en pouvant conserver les forces vives de la jeunesse.

• Une fois de plus, vous évoquez le lotissement Sainte-Candie, mais les trois Maires qui se sont succédé, (M. CABASSE, vous-même et moi-même) n'ont jamais eu aucune prise sur ce permis accordé en 1978, et donc purgé de tous droits de recours. Même la préfecture n'a pu le circonscrire ! Il est donc assez injuste et dérisoire de m'en octroyer la paternité ou un pouvoir de réduction, voire d'arrêt des constructions : pendant vos







Avec vous,  
Pour vous,  
Près de vous !

mandatures, n'avez-vous pas laissé ce permis prospérer ? Votre Adjoint aux travaux, en tant qu'entrepreneur de maçonnerie, n'était-il pas en charge de la réalisation des constructions ? Enfin, s'agissant de l'annulation de votre P.O.S. pour plusieurs illégalités par le Tribunal Administratif de Nice, il en va de votre responsabilité : la justice à tranché en votre défaveur et je n'y suis pour rien !

• Concernant le chauffeur et l'achat d'un véhicule de fonction

Je note votre mensonge concernant le chauffeur, car vous en aviez bien un, c'était de notoriété publique ! Concernant l'acquisition en novembre dernier d'un véhicule de service, je me répète, il s'agit d'une Audi S4 qui m'a été affectée, conformément aux usages et pratiques habituels et sous le contrôle de légalité préfectoral, pour la somme de 48 822 € HT (la collectivité récupérant la TVA, en matière d'investissement) avec reprise de l'ancien véhicule pour 20 500 € TTC payé. 28 322 € est donc la somme effective qui grèvera seulement le budget. Pour un véhicule « très haut de gamme » et « un modèle qui serait spécialement réalisé pour moi » je pense que nous avons fait une très bonne affaire !

Enfin, vous fustigez l'endettement communal, établissant des ratios et des graphiques aux fins de démontrer que la gestion de la Commune n'est pas saine, et pour « arranger » votre analyse, vous vous basez sur une population INSEE de 11 677 habitants, alors que vous n'êtes pas sans savoir que notre Commune a obtenu un surclassement démographique du fait du nombre important de visiteurs à temps partiel qui transitent sur Roquebrune. A ce titre, et selon la population « D.G.F. » (dotation globale de fonctionnement), 6 893 habitants sont rajoutés aux 11 677 habitants de l'INSEE. Ce sont donc 18 570 habitants qui sont comptabilisés ! Bien entendu, pour conforter votre analyse il était préférable de se baser sur une population moindre. D'ailleurs, pour votre information, le dernier recensement fait état de 12 962 habitants à titre permanent. Pour la Dotation globale de fonctionnement, on aura donc 19 855 habitants comptabilisés.

**L'endettement n'est que la traduction d'un effort sans précédent que nous avons déployé afin de remettre à niveau notre Commune pour rattraper votre inertie à réaliser les équipements et bâtiments indispensables à l'amélioration de la qualité de vie des quartiers, notamment en termes de voirie.** En effet, avec des dépenses d'investissement de 50% inférieures à celles des Communes voisines, notre travail pour rattraper votre important déficit d'investissement et votre énorme retard pris en matière d'équipement, était colossal.

Ainsi, rien que pour l'assainissement collectif, nous avons investi plus de 17 millions d'euros, dont 7 millions pour la station d'épuration des





Avec vous,  
Pour vous,  
Près de vous !

*Issambres (elle n'était plus aux normes depuis la directive Européenne de 1991 : pourquoi n'avez-vous rien fait ?...). La réhabilitation des voiries, des chaussées, de l'éclairage public, la création des parkings (quasiment inexistant avant), nous a coûté plus de 34 millions d'euros; la revitalisation du Village, plus d'un million d'euros, la promenade Adrien Beaumont, 1,4 millions d'euros, l'installation d'équipements municipaux au cœur de la Bouverie, 3 millions d'euros, sans compter la maison des jeunes au Village, les différents équipements sportifs réalisés, tels que le stade du Pérussier, le parking du stade de la Bouverie ...*

*De ce fait, comme vous pourrez le constater, cet endettement reste tout à fait raisonnable, aux vues de l'énorme tâche qui a été le nôtre à partir de 2001 et pour lequel les Roquebrunois m'ont plébiscité. Ces investissements bénéficient aux générations actuelles et futures : il est donc juste et cohérent que ces dépenses ne puissent être uniquement supportées par la génération actuelle et par conséquent il est légitime de recourir à l'emprunt pour lisser ces investissements sur plusieurs années.*

*Enfin, je note avec amusement que votre intérêt et votre considération envers le magazine « Challenge » varie selon ses appréciations de notre Commune : lorsqu'il me déclare lauréat pour la gestion des villes de plus de 10 000 habitants, vous raillez la qualité de ce magazine et mettez en cause son incroyable. Lorsque sous l'effet de la crise qui frappe toutes les collectivités publiques notamment, le classement est moins élogieux, vous vous appuyez sur lui pour critiquer notre municipalité...*

*Pour conclure, je vous laisse méditer sur cette maxime de Philippe NERICAULT : « il est très facile de critiquer ce que font les autres, autrement plus difficile de réaliser quelque chose »*

\* Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de mes sentiments distingués.

**FIN DU DROIT DE REPONSE**

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de mes sentiments distingués.

Pour la SELAS

Philippe CAMPOLO  
Avocat au Barreau de DRAGUIGNAN





*Avec vous,  
Pour vous,  
Près de vous !*

**LA POSTE**

N° de l'envoi : 1A 072 868 4688 9

**RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION**

Ne pas détacher cette partie fixe du support guichet recommandé.

Présente : *Avec le* \_\_\_\_\_  
 Distribue le : \_\_\_\_\_

Signature : *[Signature]*

Destinataire de l'envoi : *NEWSLETTER SERRA  
 17 rue des 3 rochers à Paillet  
 83122*

**RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION**

N° de l'envoi : 1A 072 868 4688 9

**INFORMATIONS IMPORTANTES AU VERSO et formulaire pour donner procuration.**

LA "lettre" a été présentée à votre guichet le \_\_\_\_\_

Mail de non-distribution  
 Absente :  Autre motif : \_\_\_\_\_

Pour rendre votre lettre, vous pouvez vous présenter à votre bureau de Poste à partir du \_\_\_\_\_ heures (municipal) du présent avis et d'une pièce d'identité, avant expiration du délai de garde (15 jours).

Vous avez la possibilité de donner procuration (voir formulaire au verso). La Poste s'engage auprès de ses clients : vous pouvez dorénavant bénéficier d'une seconde présentation (voir conditions au verso).

Cet objet vous sera remis contre paiement de la somme de : \_\_\_\_\_

Bureau de Poste : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_

**AVIS DE PASSAGE**

**RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION**  
 1A 072 868 4688 9

**POUET AZUR ES VAR**  
 28 06 12  
 758 L1 AL 7084  
 20C1 833130

**€ R.F.**  
**004,72**  
 LA POSTE  
 MB 800338

*[Security pattern]*